

Monsieur Gilles BOURDOULEIX

Maire de Cholet
Place Jean Moulin
BP 32135
49321 CHOLET Cedex

Angers, le 8 mai 2021

Objet : Observation d'un dépôt sauvage de déchets sur une parcelle située à Cholet.

Monsieur le Maire,

Nous attirons votre attention sur la présence de déchets sur une parcelle située aux coordonnées 47,07631817276 / -0,85715618222 (voir en annexe la situation exacte de la parcelle), sur la butte du parc municipal du Champ de Bataille. Un dépôt de déchets important, résultant d'apports qu'on imagine réguliers, peut y être observé, composé de différentes matières (pneus, plastiques, béton, bitume, déchets verts...), comme en témoignent les photographies jointes à ce courrier. Selon les informations qui nous ont été fournies, tout ou partie des apports proviendraient des services municipaux.

Nous nous étonnons d'une telle situation, l'utilisation de cette parcelle comme lieu de stockage de déchets ne respectant très certainement pas la réglementation en vigueur.

En effet, le stockage de déchets, qu'il soit provisoire ou définitif, ne peut se réaliser que dans des sites spécifiques habilités à cet effet. Qui plus est, le lieu se situe en zone urbaine d'équipement (UEn) au sein du règlement graphique du plan local d'urbanisme de Cholet, correspondant à des zones de loisirs situées dans des zones naturelles dans lesquelles les activités autorisées doivent respecter la sensibilité du milieu. Il est indiqué dans le règlement (article UE 1.1) que sont interdits « les dépôts de véhicules hors d'usage, de ferraille et de matériaux divers ». Ce dépôt n'est donc, a priori, pas conforme à ce que prévoit le PLU.

Ces dépôts altèrent notre paysage et dégradent notre environnement.

C'est pourquoi nous sollicitons votre éclairage sur la provenance de ces déchets et l'implication ou non de vos services dans ce dépôt, et le cas échéant sur le cadre réglementaire de cette pratique. Dans l'hypothèse de dépôts sauvages réalisés par des personnes privées, nous vous invitons à mettre en œuvre les pouvoirs de police qui sont les vôtres pour les faire cesser.

Confiant en votre action et en votre attachement à la protection de l'environnement, nous vous prions, de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sincères salutations.

Florence Denier-Pasquier
Co-présidente



ANNEXE

Cartographie et photographies du lieu de dépôt de déchets

Coordonnées 47,07631817276 / -0,85715618222

Parc du Champ de Bataille à Cholet.





